

Modifications aux services en ligne du Registraire des entreprises

Novembre 2016

Table des matières

Réservation de nom : affichage sur un appareil mobile.....	2
Ajout d'un nouveau code d'activité économique à usage restreint	5
Modification du message de rejet d'un paiement.....	6
Ajout d'un message d'erreur concernant des annexes au nom identique	7
Ajout d'un message d'erreur concernant le format d'un document.....	8
Ajout d'un message d'erreur concernant un document protégé.....	9

Réservation de nom : affichage sur un appareil mobile

Objectif	Permettre l'affichage d'un nom dont le statut est « Réserveé » à partir d'un appareil mobile.
Description des changements	Lors de la recherche au registre d'un nom réserveé, ce dernier s'affichera sur un appareil mobile et sur le site Internet du Registraire.
Résultat attendu	Un nom dont le statut est « Réserveé » s'affichera également sur un appareil mobile.

AVANT LES CORRECTIFS

Une recherche au registre à partir du site Internet du Registraire renvoie comme résultats un nom réservé et le nom d'une entreprise immatriculée. Le nom réservé y reste affiché pendant 90 jours.

La même recherche à partir d'un appareil mobile ne permet pas de voir le nom réservé.

Résultats de la recherche

Inscrivez le nom ou le **numéro associé à l'entreprise** recherchée, puis cliquez sur Rechercher. Pour effectuer une recherche par nom ou par mots apparentés, ou encore pour préciser le domaine, le type ou l'étendue de la recherche, cliquez sur « Recherche avancée ». Consultez les [instructions relatives à la recherche](#) pour obtenir plus d'information.

La recherche simple permet de vérifier l'utilisation d'un nom au registre des entreprises avant de procéder à une demande de constitution ou à une déclaration d'immatriculation. Les résultats d'une telle recherche peuvent être acceptés à titre de rapport de recherche.

Objet de la recherche

Santé Mentale Québec Haut-Richelieu

Rechercher

Recherche avancée

2 dossier(s) trouvé(s)

Numéro de dossier	Nom	Adresse	Statut	Date du changement d'état	Statut du nom	Date initiale	Date finale
	Santé Mentale Québec Haut-Richelieu				Réservé	2015-11-10	2016-02-08
1142065672	Santé mentale Québec / Haut-Richelieu	198 rue Mercier Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B6G9 Canada	Immatriculée	1995-01-23	En vigueur	2016-01-15	

Il y a 2 résultats pour
Santé Mentale Québec Haut-Richelieu

Modifier

Recherche avancée

Rechercher

2 entreprises trouvées

1142065672

Santé mentale Québec / Haut-Richelieu
198 rue Mercier Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B6G9 Canada
Immatriculée en date du 1995-01-23
En vigueur (depuis le 2016-01-15)

Vous avez atteint la fin des résultats.

APRÈS LES CORRECTIFS

Objet de la recherche

santé mentale Québec / Haut-Richelieu

Je reconnais avoir lu, compris et accepté les [conditions d'utilisation](#) du service en ligne Rechercher une entreprise au registre.

[Recherche avancée](#) Rechercher

2 dossier(s) trouvé(s)

Numéro de dossier	Nom	Adresse	Statut	Date du changement d'état	Statut du nom	Date initiale	Date finale
	Santé Mentale Québec Haut-Richelieu				Réservé	2015-11-10	2016-02-08
1142065672	Santé mentale Québec / Haut-Richelieu	198 rue Mercier Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B6G9 Canada	Immatriculée	1995-01-23	En vigueur	2016-01-15	

santé mentale Québec / Haut-Richelieu Recherche avancée

Je reconnais avoir lu, compris et accepté les [conditions d'utilisation](#) du service en ligne Rechercher une entreprise au registre.

Rechercher

2 résultats trouvés

Santé Mentale Québec Haut-Richelieu nom réservé

Date initiale 2015-11-10
Date finale 2016-02-08

Santé mentale Québec / Haut-Richelieu 1142065672

198 rue Mercier Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B6G9 Canada ➔

Immatriculée en date du 1995-01-23
En vigueur (depuis le 2016-01-15)

Vous avez atteint la fin des résultats.

Ajout d'un nouveau code d'activité économique à usage restreint

Objectif	Ajouter un nouveau code d'activité économique à usage restreint, soit le code 8322 (services de criminologie).
Description des changements	Le nouveau code d'activité économique permettra l'affichage du message relatif aux ordres professionnels lors de sa sélection à la section « Activités et nombre de salariés » et à la section concernant les activités d'un établissement.
Résultat attendu	Un message s'affichera lors de l'utilisation du nouveau code d'activité économique à usage restreint.
Particularités, s'il y a lieu	Le nouveau code d'activité économique sera présent dans tous les services en ligne relatifs à l'immatriculation, à la déclaration de mise à jour annuelle et à la déclaration de mise à jour courante d'une entreprise.

Modification des précisions sur les activités

Code d'activité économique : 8322

Ce code d'activité économique peut être utilisé uniquement par les membres de l'ordre professionnel visé.

Le Code des professions prévoit notamment que, à moins d'être titulaire d'un permis délivré par l'ordre et d'être inscrit au tableau de ce dernier, ou sauf si la loi le permet, nul ne peut de quelque façon que ce soit,

- utiliser un titre professionnel réservé aux membres de l'ordre;
- utiliser une abréviation ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il est membre de l'ordre;
- prétendre être membre de l'ordre professionnel;
- exercer une activité professionnelle réservée aux membres de l'ordre;
- prétendre avoir le droit d'exercer une activité professionnelle réservée aux membres de l'ordre;
- agir de manière à donner lieu de croire qu'il est autorisé à exercer une activité professionnelle réservée aux membres de l'ordre.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, communiquez avec l'ordre professionnel concerné.

* Champ obligatoire

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE) 8322
Activité Services de criminologie

Précisions sur la nature de l'activité (facultatives)

Ces précisions figureront dans l'état de renseignements publié au registre des entreprises.

(250 caractères max.)

2^e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE) 6016
Activité Marchés de viande

Précisions sur la nature de l'activité (facultatives)

Ces précisions figureront dans l'état de renseignements publié au registre des entreprises.

Modification du message de rejet d'un paiement

Objectif	Permettre l'affichage de messages différents et plus explicites lors d'un problème de paiement.
Description des changements	Lors d'un problème avec une carte de crédit (carte invalide, fonds insuffisants, erreur de saisie, etc.), on obtient le message suivant : « Le service de paiement éprouve présentement des difficultés techniques. Veuillez réessayer un peu plus tard. ». Ce dernier sera remplacé par de nouveaux messages correspondant davantage au problème visé.
Résultat attendu	Les nouveaux messages suivants seront créés : 1) La transaction est refusée. Nous vous suggérons de communiquer avec l'émetteur de votre carte de crédit. 2) Le paiement ne peut être effectué, car l'un des renseignements fournis est invalide.

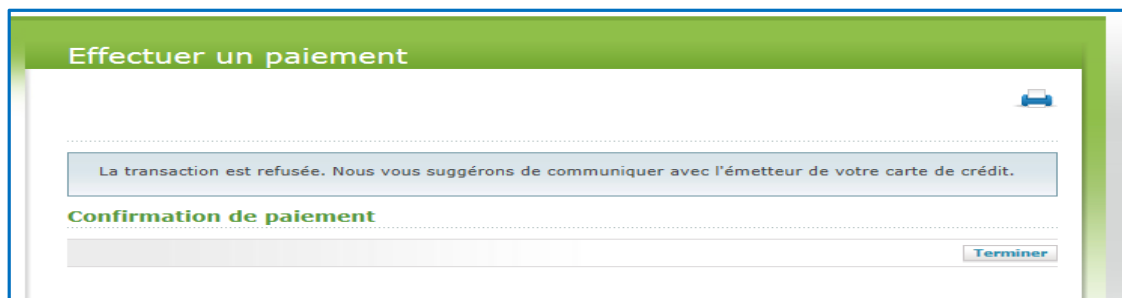
AVANT LES CORRECTIFS

Le message ne correspond pas au problème réel.



APRÈS LES CORRECTIFS

Le message d'origine est remplacé par le message 1.



Ajout d'un message d'erreur concernant des annexes au nom identique

Objectif	Ne pas permettre la transmission de plusieurs annexes portant le même nom à la page Capital-actions, restrictions sur le transfert des titres ou des actions, limites imposées aux activités et autres dispositions d'un service en ligne.
Description des changements	L'ajout d'un message d'erreur empêchera la transmission de plusieurs annexes portant le même nom.
Résultat attendu	Chaque annexe jointe dans la page visée ci-dessous portera un nom différent.

AVANT LES CORRECTIFS

Produire des statuts de constitution

Capital-actions, restrictions sur le transfert des titres ou des actions, limites imposées aux activités et autres dispositions

Capital-actions

Fichier annexe A.pdf

Modifier Supprimer

Restrictions sur le transfert des titres ou des actions

Fichier annexe A.pdf

Modifier Supprimer

Limites imposées aux activités

APRÈS LES CORRECTIFS

Produire des statuts de constitution

Capital-actions, restrictions sur le transfert des titres ou des actions, limites imposées aux activités et autres dispositions

✘ Vous ne pouvez pas joindre plus d'un document portant le même nom. Le nom de chaque document joint doit être différent. (58704)

Capital-actions

Fichier annexe D.pdf

Modifier Supprimer

Restrictions sur le transfert des titres ou des actions

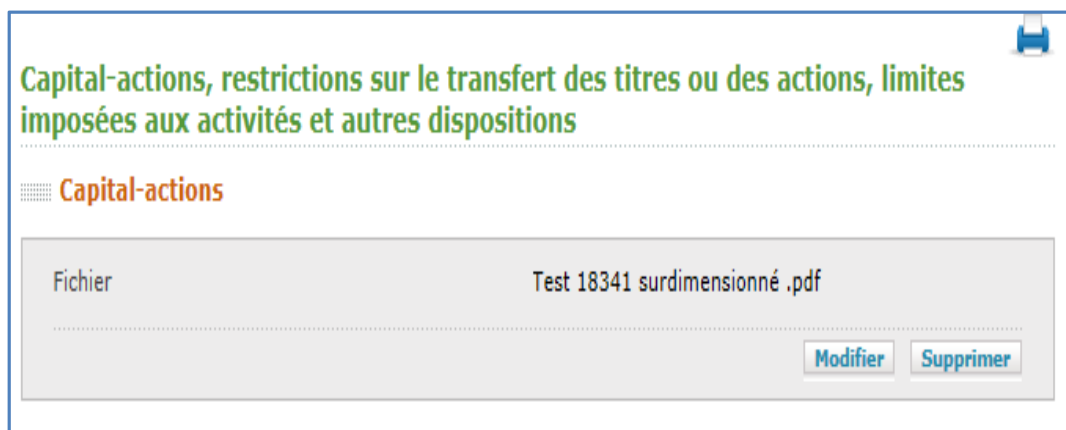
Fichier annexe D.pdf

Modifier Supprimer

Ajout d'un message d'erreur concernant le format d'un document

Objectif	Permettre l'affichage d'un message d'erreur si le format d'un document à transmettre à la page Capital-actions, restrictions sur le transfert des titres ou des actions, limites imposées aux activités et autres dispositions d'un service en ligne n'est pas autorisé.
Description des changements	Un message d'erreur s'affichera si un document est dans un autre format que 8 ½ X 11 (21,59 cm x 27,94 cm)
Résultat attendu	Présence d'un message d'erreur si on essaie de joindre un document d'un format non autorisé.

AVANT LES CORRECTIFS



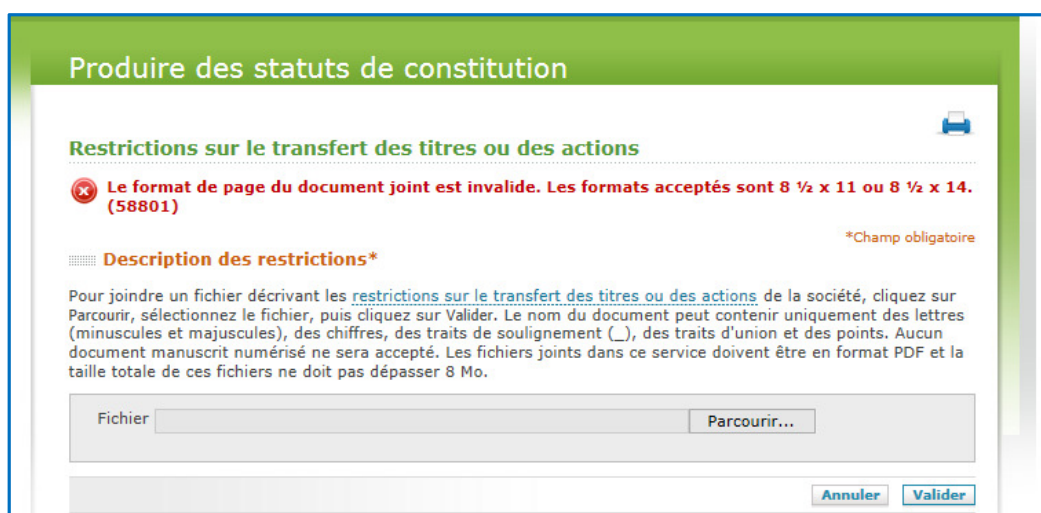
Capital-actions, restrictions sur le transfert des titres ou des actions, limites imposées aux activités et autres dispositions

Capital-actions

Fichier Test 18341 surdimensionné .pdf

Modifier Supprimer

APRÈS LES CORRECTIFS



Produire des statuts de constitution

Restrictions sur le transfert des titres ou des actions

Le format de page du document joint est invalide. Les formats acceptés sont 8 ½ x 11 ou 8 ½ x 14. (58801)

*Champ obligatoire

Description des restrictions*

Pour joindre un fichier décrivant les restrictions sur le transfert des titres ou des actions de la société, cliquez sur Parcourir, sélectionnez le fichier, puis cliquez sur Valider. Le nom du document peut contenir uniquement des lettres (minuscules et majuscules), des chiffres, des traits de soulignement (_), des traits d'union et des points. Aucun document manuscrit numérisé ne sera accepté. Les fichiers joints dans ce service doivent être en format PDF et la taille totale de ces fichiers ne doit pas dépasser 8 Mo.

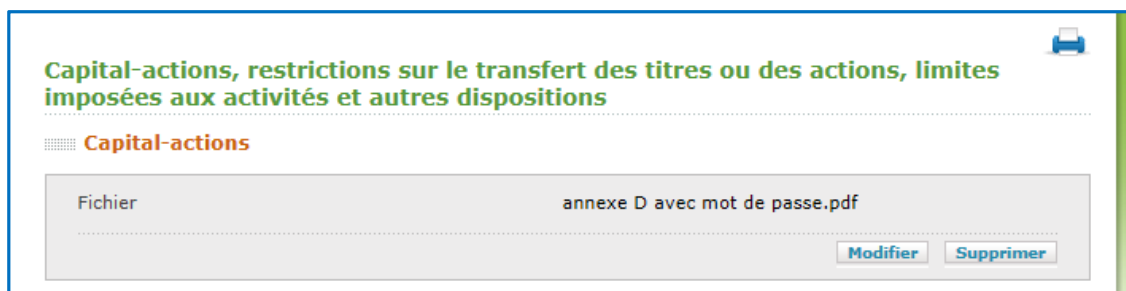
Fichier Parcourir...

Annuler Valider

Ajout d'un message d'erreur concernant un document protégé

Objectif	Empêcher la transmission d'un document crypté ou protégé par un mot de passe à la page Capital-actions, restrictions sur le transfert des titres ou des actions, limites imposées aux activités et autres dispositions d'un service en ligne.
Description des changements	Un message d'erreur s'affichera lors d'une tentative de transmission d'un document crypté ou protégé par un mot de passe.
Résultat attendu	Présence d'un message d'erreur.

AVANT LES CORRECTIFS



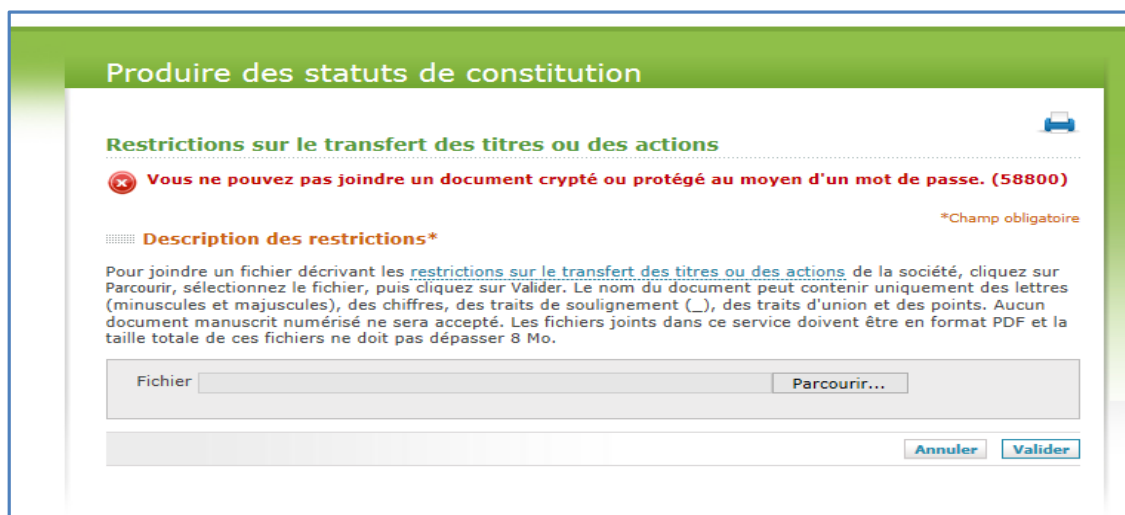
Capital-actions, restrictions sur le transfert des titres ou des actions, limites imposées aux activités et autres dispositions

Capital-actions

Fichier annexe D avec mot de passe.pdf

Modifier Supprimer

APRÈS LES CORRECTIFS



Produire des statuts de constitution

Restrictions sur le transfert des titres ou des actions

Vous ne pouvez pas joindre un document crypté ou protégé au moyen d'un mot de passe. (58800)

*Champ obligatoire

Description des restrictions*

Pour joindre un fichier décrivant les [restrictions sur le transfert des titres ou des actions](#) de la société, cliquez sur Parcourir, sélectionnez le fichier, puis cliquez sur Valider. Le nom du document peut contenir uniquement des lettres (minuscules et majuscules), des chiffres, des traits de soulignement (_), des traits d'union et des points. Aucun document manuscrit numérisé ne sera accepté. Les fichiers joints dans ce service doivent être en format PDF et la taille totale de ces fichiers ne doit pas dépasser 8 Mo.

Fichier Parcourir...

Annuler Valider

Un document présentant des instructions détaillées pour joindre un document dans nos services en ligne intitulé *Instructions pour joindre un document dans un service en ligne du Registraire des entreprises* est disponible dans la page Instructions de la Docuthèque.

Pour plus d'information, vous pouvez nous joindre au 1 855 208-3361.

Vous pouvez communiquer avec nous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et les mercredis, de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le Registraire des entreprises